



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Bureau du : 21 juin 2018

Délibération n° 2018-37

* ****

Étaient présents :

Administrateurs présents : Bernard Saleix – Jacques Foulquier - Alain Pialat – Anne-Lyse Messenger – Bernard Hillaire – Cyril Laurent

Absents excusés :

Max Roustan avec pouvoir à Bernard Saleix

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Jean-Luc Garcia - Directeur Général

Philippe Curtil – Directeur Général Adjoint

Didier Barthélémi – Directeur Financier

Bernard Giraud – Directeur de la Maîtrise d’Ouvrage

Mohamed AMRI – Responsable unité financement de l’habitat de la DDTM du Gard

Secrétariat assuré par : Brigitte Abitabile

AUTORISATION D'EMPRUNT

**Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 250 000,00 € consenti
par la Banque Postale pour un portage sur Livret A.**

Le Bureau du Conseil d'Administration, après avoir pris connaissance du rapport n° 2018-37 annexé et après en avoir délibéré :

- Autorise le Directeur Général à signer auprès de la Banque Postale, un contrat de prêt sur 1 an à taux fixe de 0.25 %, sans garantie et assorti d'une commission d'engagement de 0,05 %, soit 625 euros.

Le Directeur Général

Jean-Luc GARCIA

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06



BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2018

Rapport n° 2018-37

Financier

AUTORISATION D'EMPRUNT

Réalisation d'un contrat de prêt d'un montant total de 1 250 000,00 € consenti par la Banque Postale pour un portage sur Livret A.

Pièce(s) Annexe(s) : Lettre d'offre de financement du 18 juin 2018

Dans le cadre du partenariat de longue durée tissé entre Logis Cévenols et la Banque Postale, cette dernière propose à Logis Cévenols de bénéficier d'un prêt de 1 250 000 € à court terme et à taux fixe de 0,25%, dont les caractéristiques financières sont les suivantes:

- Taux fixe : 0,25%,
- Durée : 1 an
- Garantie : Néant
- Commissions d'engagement : 0,05% soit 625 euros,
- Coût du Crédit sur 1 an : 3 125,00 €.

Cet emprunt peut servir au préfinancement d'opérations en cours, à un taux bien plus avantageux que le préfinancement classique de la CDC.

A noter qu'il pourrait être placé sur le compte sur Livret A de l'office et permettre à la fois de soutenir les Fonds d'Épargne de la Caisse des Dépôts et Consignations finançant le logement social et d'autre part de réaliser une plus-value sécurisée. Le Livret A étant actuellement au taux de 0,75% le profit sur un an serait de 6 250,00 €uros.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser le Directeur Général à signer auprès de la Banque Postale, un contrat de prêt sur 1 an à taux fixe de 0,25%, sans garantie et assorti d'une commission d'engagement de 0,05%, soit 625 euros.

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06



REÇU EN PREFECTURE

Le 26/06/2018

Issy-les-Moulineaux Application agréée E-Regalia.com 2018

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06

Affaire suivie par : Vincent NICLAS
Tel : 04 73 74 19 40
Fax : 0 810 36 88 55
(Service 0,05€/appel + prix d'un appel local)
Mail : vincent.niclas@labanquepostale.fr

LOGIS CEVENOLS
Monsieur Le Directeur Général
433 QUAI DE BILINA
OPH DU GRAND ALES
30100 ALES

A l'attention de Monsieur Didier BARTHELEMI, Directeur Financier

Objet : Proposition de financement

Monsieur Le Directeur Général,

Pour faire suite à votre demande de financement, nous avons le plaisir de répondre favorablement à votre demande de prêt relais dont vous trouverez ci-joint les principales caractéristiques.

Les termes et conditions financières au verso de cette proposition sont valables jusqu'au 18 Juillet 2018.

La Banque Postale reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information sur le contenu de l'offre.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Directeur Général, l'expression de nos salutations distinguées.

Jean-Claude Gauthier
Directeur Commercial
Direction des Entreprises
et du Développement des Territoires

Pièce jointe : à titre indicatif, les pièces que vous serez amené à nous fournir en cas de contractualisation de l'opération

INFORMATIONS IMPORTANTES

- Le présent document est établi en fonction des informations que le client nous a communiquées et des besoins et des objectifs qu'il a exprimés.
- Si un contrat de crédit devait être effectivement conclu entre La Banque Postale et le client suite à des discussions engagées du fait du présent document, seuls les termes et conditions de la documentation contractuelle conclue seront opposables aux parties. A toutes fins utiles, nous rappelons au client que tout engagement relatif à un crédit devra (i) être soumis préalablement à sa signature, à l'organe délibérant compétent pour approbation, (ii) le cas échéant, faire l'objet des décisions ou autorisations nécessaires en application de la loi et de la réglementation et (iii) être signé par une personne habilitée à cet effet par le client.

OFFRE DE FINANCEMENT 1
CARACTERISTIQUES FINANCIERES DU PRET RELAIS

Prêteur	La Banque Postale
Emprunteur	LOGIS CEVENOLS
Objet	Financement d'un portage Livret A
Nature	Prêt relais
Montant	1 250 000.00 EUR
Durée	1 an(s) et 0 mois à compter de la Date de versement des fonds
Taux d'Intérêt	Taux Fixe de 0.250% l'an*
Base de calcul des intérêts	30/360
Modalités de remboursement	Paiement trimestriel des intérêts Remboursement du capital in fine
Date de versement des fonds	Trois semaines après la date d'acceptation de la présente proposition et au plus tard le 18 Septembre 2018
Garantie	Néant
Commission d'engagement	625.00 EUR, payable au plus tard à la date de prise d'effet du contrat
Modalités de remboursement anticipé	Autorisé, sans pénalité, à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du prêt et moyennant le respect d'un préavis de 35 jours calendaires

(*) La marge par an, inclut la prime de liquidité du Prêteur. Cette prime peut être soumise à variation entre la date d'édition de la présente proposition de financement et la date d'émission du contrat. La prime de liquidité définitive sera arrêtée sur la Durée du prêt relais à la date d'émission du contrat.

Proposition valable jusqu'au 18 Juillet 2018

Si vous souhaitez poursuivre l'opération, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner cette proposition par fax au 08 10 36 88 55 au plus tard le 18 Juillet 2018 en cochant la case ci-dessous pour émission du contrat. Seul le contrat signé vaudra engagement de votre part.

Il est précisé qu'il ne pourra être accepté qu'une seule demande d'émission de contrat

Bon pour émission du contrat sur la base de l'offre de financement 1 décrite ci-dessus

Dès lors que vous aurez retourné ce courrier, La Banque Postale sera en mesure d'émettre le contrat de prêt en vigueur, qui comportera les conditions suspensives à son entrée en vigueur et les conditions suspensives au versement des fonds, usuelles pour ce type de financement, et notamment la décision de l'organe compétent.



Annexe 1 : liste des pièces à fournir en cas de contractualisation

En cas d'accord définitif entre La Banque Postale et l'Emprunteur, sur le financement envisagé dans les présentes, vous trouverez ci-dessous la liste des documents à nous fournir 5 jours ouvrés avant la date de versement des fonds :

- un exemplaire original du Contrat dûment paraphé, daté et signé par un représentant qualifié et légalement habilité de l'Emprunteur ;
- un extrait K-Bis de moins de 3 mois ;
- un extrait certifié conforme du registre des délibérations ayant nommé le signataire du Contrat ou l'ayant renouvelé dans ses fonctions ;
- une copie certifiée conforme de la délibération ou décision préalable d'emprunt, rendue exécutoire et transmise au contrôle de légalité, autorisant le recours au prêt relais ;
- une copie certifiée conforme et à jour, le cas échéant, de la délégation de compétence et de la délégation de signature établissant les pouvoirs du signataire du Contrat et des personnes habilitées à signer toute demande de tirage, transmise le cas échéant au contrôle de légalité ou tout autre document pouvant ou devant être remis dans le cadre du Contrat ainsi que les spécimens de signature de ces personnes ;
- le cas échéant, une copie de l'arrêté attributif ou de la convention attributive de subvention ou de tout autre justificatif établissant l'octroi de la Ressource en faveur de l'Emprunteur ou concourant à la réalisation du projet et qui serait demandé par le Prêteur;
- un Relevé d'Identité Bancaire.

Ces documents devront être envoyés à l'adresse suivante :

La Banque Postale 115 rue de Sèvres – CP X 215 - 75275 Paris CEDEX 06

REÇU EN PREFECTURE

le 26/06/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-030-490075645-20180621-BU_CR_21_06